

Document n° 55

Résolution

sur le financement de la riposte au VIH/SIDA

Bruxelles (Belgique) | 8-12 juillet 2012

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles (Belgique) du 8 au 12 juillet 2012, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

NOTANT avec satisfaction qu'en juin 2011, les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à l'ONU se sont engagés, entre autres, à majorer et à assurer la prévisibilité du financement requis pour la riposte au VIH/SIDA, en adoptant la *Déclaration politique sur le VIH/SIDA : Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/SIDA* ;

RAPPELANT qu'en octobre 2010, lors de la Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, 40 pays se sont engagés à verser plus de 11,7 milliards de dollars sur les trois prochaines années pour lutter contre ces trois maladies ;

SOULIGNANT qu'en avril 2012, les ministres des Affaires étrangères du G-8, dont certains proviennent des pays de la Francophonie, ont encouragé les donateurs à respecter leurs engagements relatifs au financement du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme ;

RAPPELANT les résolutions adoptées par l'APF en 2000 et 2010 qui invitent les chefs d'État et de gouvernement à financer la riposte au VIH/SIDA à la hauteur des engagements internationaux adoptés dans divers fora, et celle de 2009 souhaitant que les pays membres de la Francophonie ne réduisent pas leur aide publique au développement, même dans un contexte de crise ;

CONSIDÉRANT cependant que, malgré ces engagements internationaux, les aides publiques au développement allouées à la riposte au VIH dans les pays en développement sont en baisse, que l'Afrique a connu pour la première fois en 2010 une baisse de 13% des aides publiques au développement par rapport à 2009, que ces réductions freinent les avancées réalisées dans la réponse au VIH/SIDA, menacent les systèmes de réponses communautaires et compromettent l'accès aux soins et la santé des personnes vivant avec le VIH comme en témoigne le rapport de Médecins sans frontières intitulé *En chute libre* ;

PRENANT EN COMPTE, l'engagement des chefs d'État dans la Déclaration d'Abuja de 2001 de consacrer 15% des ressources budgétaires annuelles au secteur de la santé, de la Déclaration de Paris de 2006 sur l'efficacité de l'aide et de la Résolution adoptée par les ministres de la Santé de l'Union africaine sur le financement de la santé, en 2006, dans laquelle ils réitèrent leur engagement d'allouer les ressources financières suffisantes à la riposte au VIH et à les gérer efficacement et soulignant les perspectives économiques qui font état d'un accroissement du Produit intérieur brut de l'économie africaine de l'ordre de 6% ;

DEMANDE aux chefs d'État et de gouvernement des pays donateurs de respecter les engagements financiers qu'ils ont souscrits dans des textes internationaux, notamment à l'égard du Fonds mondial contre le SIDA la tuberculose et le paludisme ;

INVITE les chefs d'État et de gouvernement des pays à ressources limitées à accroître les ressources intérieures affectées à la santé et au VIH/SIDA et à en assurer la saine gestion, afin d'atteindre l'objectif *Zéro* défini par ONUSIDA : *Zéro nouvelle infection, Zéro discrimination et Zéro décès lié au SIDA*.